N° 18
Janvier 2014

LE BULLETIN

Le Chalaure

Journal d'informations de Les Eglisottes et Chalaures

Mesdames, Messieurs, chers administrés,

A l'aube de cette année 2014 se dressent de nouvelles échéances électorales : les élections au parlement Européen auront lieu le 25 mai. Mais plus proche de nos réalités, les 23 et 30 mars vous aurez à élire une nouvelle équipe municipale et simultanément les délégués siégeant au Conseil communautaire de la CALi. Une nouveauté pour les communes de plus de 1 000 habitants l'élection des conseillers municipaux se fera désormais au scrutin de liste à la proportionnelle avec la stricte parité homme femme. Vous trouverez le détail de ces modifications dans les pages suivantes.

La vie d'une collectivité n'est pas toujours un long fleuve tranquille. Il arrive que les orientations précédemment définies doivent être adaptées voire abandonnées, que la réalité des événements déjoue les attentes de membres de l'équipe municipale et agite sa solidarité.

Au cours de cette mandature notre collectivité a enregistré quelques changements :

a) au niveau des structures

- création le 22-12-2010 de la Communauté de communes du Nord Libournais, transformée le 29-12-2011 en Communautés d'Agglomération (CALi) ;
- rattachement de notre commune au Syndicat intercommunal de la vallée de L'Isle pour la gestion des services d'assainissement et d'eau potable. Ce rattachement prévu par le Schéma départemental de coopération intercommunal prive notre commune de son autonomie pour ce qui concerne la planification des travaux d'investissement qu'elle voudrait engager. La décision relevant du Comité Syndical.
- se prépare également - mais pour 2015 – le regroupement des cantons qui passeraient de 63 à 33 avec les «conseillers départementaux», au nombre de 66, se substituant aux Conseillers généraux. Un homme et une femme siégeant de façon collégiale.

Certes la France fait un peu figure d'exception avec 36 680 communes, pratiquement autant que dans le reste des autres pays de la Communauté Européenne (ainsi de l'Allemagne qui ne compte que 11 253 communes, du Royaume-Uni 9 946). Mais pour un administré qui a besoin d'un renseignement ou qui est confronté à un problème où s'adresse-t-il, sinon à sa Mairie ? devra-t-il désormais aller à Libourne ? On peut craindre que les regroupements qui se préparent se fassent au détriment des services de proximité ou les communes ne seraient que des organismes d'enregistrement gérant les affaires courantes.

b) sur le plan financier

Chaque citoyen est en droit de s'assurer du bon emploi de l'argent public, aussi en cette fin de mandat paraît-il opportun de faire l'état des lieux, certes sommaire, tiré des comptes administratifs. Quelques chiffres !

Au niveau investissement les recettes entre les exercices 2008 et 2012 ont baissé de 42,65%, passant de 760 734 € à 436 275 €. Par voie de conséquence les dépenses d'investissement ne pouvaient que suivre le mouvement en passant de 636 013 € à 390 345 € soit une baisse de 38,62%.

Les financements liés aux investissements passent d'une part, par l'autofinancement provenant de l'excédent dégagé du budget de fonctionnement, d'autre part des dotations et subventions et en recourant à l'emprunt.

- autofinancement : en 2008 les comptes cumulés présentaient, en fonctionnement, un excédent de 98 365,10 € et un déficit en investissement de 101 597,28 €. En 2012 ces comptes cumulés présentent en fonctionnement un excédent de 135 777,82 € et un déficit d'investissement de 52 803,41 € soit un exédent de 82 974,41 €.
- dotations et subventions : il nous est annoncé que les dotations destinées aux collectivités seraient réduites de l'ordre de 1,5 milliard en 2014 et en 2015.

Alors de quel levier disposera une collectivité pour compenser cette réduction sinon par l'ajustement de la fiscalité ou par une réduction des investissements, avec les conséquences que l'on sait sur l'emploi.

Pour « fonctionner » les communes comptent essentiellement les taxes des ménages (taxes d'habitation, taxes foncières sur le bâti et le non bâti) qui représentent 45,61% du montant des recettes. Les dotations et subventions représentant 33,05%, le reste provient du produit des services (cantine, loyers….) et par l'attribution de compensation versée par la CALi.

En optant pour l'impôt économique unique, la Communauté de communes (Cali) vote le taux et perçoit l'intégralité du produit de la cotisation économique de l'ensemble du territoire. En compensation les communes perçoivent une attribution de compensation, dont le montant est réduit des charges résultant des compétences transférées à la Communauté..

De ces taxes «ménages» qui alimentent le budget fonctionnement, découle un produit fiscal. Sur les exercices de 2008 à 2013 celui-ci a progressé de 4,47% passant de 488 430 euros à 510 271 €.
La réduction des dépenses de fonctionnement est toujours possible, mais pas aisée. Ces dépenses se décomposent en charges à caractère général (36,11%) ; charges de gestion courante (6,26%) ; charges de personnel et assimilé (54,92%) et charges financières (2,34%).
Les charges de personnel constituent le plus gros poste du budget de fonctionnement. On y trouve le personnel technique, celui de la cantine, de la Mairie, de l'école. C'est un choix, on peut supprimer certains services (la cantine n'est pas un service obligatoire), en réduire d'autres. Il y aura donc moins de personnel par voie de conséquence moins de charges. Second poste, les charges à caractère général pour assurer l'entretien des bâtiments et des routes, l'achat des fluides/carburant, l'achat des fournitures.

Sans trop vouloir vous noyer dans les chiffres voici donc un aperçu du bilan que l'on peut retracer et que l'on trouve chaque année dans les comptes administratifs du Maire et dans les comptes de gestion du Comptable public.

En ce début d'année et dans l'attente de vous rencontrer le 11 janvier pour la cérémonie des voeux, toute l'équipe municipale et le personnel vous adressent leurs voeux sincères pour une bonne année 2014. Qu'elle apporte soulagement à tous ceux qui souffrent, avec une pensée particulière pour tous ceux qui sont dans la peine avec la perte d'un être cher. Souhaitons également que cette période empreinte de morosité, de difficulté pour certains d'entre vous, connaisse enfin des jours meilleurs.

Travaux, études et faits marquants

Centre bourg : réalisation de la seconde tranche des travaux d'aménagement (parvis de la Mairie et de la Poste, jusqu'au droit de la rue Pasteur)

Bibliothèque : inauguration le 23 Mai 2009 (travaux réalisés sous la mandature précédente)

Boulangerie La Mi Do Ré : destruction par incendie le 2-12-2009. Ouverture, été 2011, d'un nouveau magasin à Lacombe

Magasin PROXI - superette : ouverture septembre 2011

Déchetterie : mise en service fin 2001, notre déchetterie légère a été fermée le 15 octobre 2008 pour une nouvelle qui a été installée à La Roche-Chalais.

ALSH vallée de la Dronne : 6 janvier 2010 ouverture du Centre de Loisirs à destination des enfants de Chamadelle, Le Fieu, Les Peintures, Les Eglisottes, Saint-Christophe de Double.

Eau et Assainissement :
- réalisation de deux lits de séchage supplémentaires à la station d'épuration
- réalisation de la 19ème tranche sur les villages de Lacombe et de Monfourat
- renouvellement des contrats d'affermage avec la société Suez - Lyonnaise des Eaux
- études diagnostiques des réseaux d'assainissement et d'eau potable avec installation d'une sectorisation
- château d'eau : reprise des épaufrures, réfection de l'étanchéité de la coupole et de l'acrotère, réhabilitation de la vanne de vidange. Le financement étant assuré par avenant au marché de délégation de services avec la société Suez-Lyonnaise des Eaux

Piscine : remplacement été 2009 des canalisations périphériques aux deux bassins, réalisation d'un nouveau kiosque

Groupe scolaire : travaux orientés sur les économies d'énergie dans un contexte d'augmentation des prix : remplacement du circuit de chauffage, installation d'un système de régulation sur les chaudières, isolation des combles et terrasses, remplacement des ouvertures, réfection d'une partie de la toiture de l'école primaire, installation d'un système de ventilation à double flux et d'une climatisation réversible à la salle d'arts utilisée pendant les vacances par le Centre de loisirs ;

Eglise :
- aménagement du parvis et de ses abords. Réalisation de parkings le long du chemin qui conduit au cimetière et le long de la RD 674E2 ;
- remplacement programmé du paratonnerre pour mise aux normes

Cimetière : l'extension du cimetière communal a été autorisée par arrêté préfectoral du 19 décembre 2013. Cet arrêté comporte certaines préconisations. Ainsi, notamment, de l'usage des puits (interdit pour la consommation humaine dans un rayon de 200 mètres), de la profondeur des tombes et des caveaux, du diagnostic du forage qui doit se faire cette année.

Travaux routiers et de voirie
- secteur Le Breuil / ancien cimetière / RD 674E2 et RD 674E10 : aménagement du carrefour avec réalisation de trottoirs
- réalisation chaque année de travaux de réfection et d'entretien des chaussées ;

Etudes :
- Plan Local d'Urbanisme : études engagées début 2009 ; document approuvé le 21 juin 2013 et opposable le 27-07-2013 ;
- Ancien presbytère : avant projet d'aménagement réalisé par le CAUE ;
- devis produit par le SDEEG pour l'éclairage du terrain de tennis

Gymnase
- restauration des arcs et des poteaux de bardage,
- mise en place d'un compteur pour forains, et aménagement de l'aire de stationnement

Eclairage public :
- mise en oeuvre du remplacement des foyers lumineux conformément à la directive de la Communauté Européenne

Acquisitions foncières
- maison DARROMAN avenue Victor-Hugo (affaire en cours chez le notaire des héritiers)
- salle Diocésaine

Mairie et locaux municipaux :
- pose d'alarmes anti-intrusions
- salle polyvalente : remplacement du grillage de clôture, assainissement de l'aire de stationnement

des chiffres aujourd'hui pour construire demain

Les Eglisottes et le RECENSEMENT de la population

Cette opération aura lieu du 16 janvier au 15 février 2014

Le recensement permet

- de déterminer la population officielle d'une commune.
- de connaître les caractéristiques de la population : âge, profession, conditions de logement.

De ces éléments découle la participation de l'Etat au budget de la commune.

Votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi. C'est un devoir civique.

Vous allez donc recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera muni d'une carte officielle qu'il doit vous présenter. Il est tenu au secret professionnel. Il vous remettra les questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y habitent.

Vos réponses resteront confidentielles. Elles seront remises à l'INSEE pour établir des statistiques, cela conformément aux lois qui protègent la vie privée.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site www.le-recensement-et-moi.fr. L'agent recenseur et la Mairie sont également à votre écoute.

Merci pour votre participation et pour le meilleur accueil que vous voudrez bien réserver à l'agent lorsqu'il se présentera à votre domicile.

Elections municipales et communautaires des 23 et 30 mars 2014.

MODE D'EMPLOI

I - Elections municipales

Les élections municipales vont revêtir, cette année, une grande métamorphose. Il en est ainsi pour notre commune mais aussi pour toutes celles qui ont plus de 1000 habitants :

- les listes : doivent être complètes, c'est-à-dire contenir autant de candidats que de sièges à pourvoir (19 pour notre commune). Les listes incomplètes ou les candidatures isolées ne sont plus admises.
- le scrutin : l'élection se fera désormais au scrutin majoritaire de liste paritaire, à 2 tours avec représentation proportionnelle. Vous devrez voter pour une liste complète. Si un nom est rayé le vote sera nul. Il en sera de même si vous remplacez un nom par un autre.

Le panachage n'est donc plus possible. Vous ne pourrez plus composer, au travers les différentes listes en présence, votre liste type en prenant x candidats d'une liste en la complétant par x candidats d'une autre liste.

- la parité : les listes doivent désormais être composées, alternativement, d'un candidat de chaque sexe (un homme puis une femme….)
- répartition des sièges :

Premier tour : pour être élue au 1er tour une liste doit avoir recueilli la majorité absolue des suffrages exprimés. Dans ce cas cette liste se voit attribuer – dans un premier temps - un nombre égal à la moitié des sièges à pourvoir, arrondi à l'entier supérieur (soit 10 pour Les Eglisottes).

Les autres sièges seront répartis à partir des listes ayant obtenu au moins 5% des suffrages à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Second tour : si au 1er tour aucune liste n'a recueilli la majorité absolue, un second tour est organisé.

Seules pourront accéder au second tour les listes qui auront obtenues 10% des suffrages exprimés.

La répartition des sièges se fera alors de la même façon que décrite ci-dessus au profit de la liste qui a obtenu le plus grand nombre de voix.

II - Election des délégués communautaires

L'élection des Conseillers communautaires (2 + 1 pour notre commune) se fait en même temps que les conseillers municipaux. La liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire figure de manière distincte sur le même bulletin que la liste des candidats au conseil municipal. Ils doivent figurer au sein des trois premiers cinquièmes des candidats au conseil municipal.

Désormais pour voter il faudra obligatoirement présenter votre carte d'électeur et une pièce d'identité. Cette disposition est expressement prévue par le code électoral

vous voulez construire, agrandir, amØnager, restaurer

Avant d'engager des frais ou des travaux, consultez l'un des architectes conseillers du CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de la Gironde)

Lors de votre entretien n'oubliez pas d'amener des photos des lieux (de près, de loin dans le paysage), vos plans ou croquis....

Les permanences des mois de janvier, février et mars se tiendront :

- COUTRAS maison des services publics les 15 janvier, 19 février, 19 mars de 14h30 à 16h30
- GUITRES bibliothèque les 05 février et 12 mars de 14h30 à 16h30
- LIBOURNE Mairie les 07 janvier, 4 février, 11 mars de 15 heures à 17h30

Monsieur Pascal MORIN architecte conseiller - Téléphone 05 56 97 81 89

ETAT CIVIL ANNEE 2013

carnet rose

1er janvier	Taïssy, Cherry GIMENEZ	Libourne
20 janvier	Maëlly, René GRAS	Libourne
23 janvier	Solan, Pierre, SERRES	Libourne
17 février	Nolhan, Owen, LARDIT	Libourne
17 février	Calysta PAQUELET-FABRE	Libourne
1er mars	Shelsy FLORES	Libourne
4 mars	Nino COMPTE	Libourne
12 avril	Gaël SERRUT	Libourne
19 avril	Nohlan FLORES-VERGNAUD	Libourne
20 avril	Railey REINHART FLORES	Libourne
30 avril	Nolan URBANIAK	Libourne
4 mai	Noah Roland COUTELLIER	Libourne
24 mai	Candice Juliette BOURREAU	Libourne
4 juin	Zoran, Fabrizio THIVOLLET	Libourne
4 septembre	Fantine LESTAGE	Libourne
8 septembre	Maéna CHANONY	Libourne
14 septembre	Eva, Tarama RIDEAU	Libourne
18 septembre	Lylou MAZIERES	Libourne
4 octobre	Louenn, Marin GOUZILH	Libourne
17 octobre	Lucas COUILLAUD	Libourne
29 octobre	Lucas, Cyril ARMANI	Libourne
30 octobre	Jade SAUZER	Libourne
06 novembre	Khalyssane, Sofia ROBERT	Libourne
08 novembre	Gabriel CHARRON BARBIAN	Libourne
03 décembre	Abbygaëlle Lili BOUCHERIE	Libourne
06 décembre	Leny FLORES	Libourne
10 décembre	Sloë WEISS	Libourne
10 décembre	Adriano, Jordjiano BERMUDEZ	Libourne
16 décembre	Mario SINGER	Libourne
17 décembre	Alessandra PORTEYRON	Libourne

l'Officier de l'Etat civil a uni :

18 mai

Victor MOURET
avec Nadia LIMOUZI

29 juin

Philippe Paul MAURICE
avec Annabelle ROY

20 juillet

Lionel BUGNET
avec Carine COIFFARD

17 août

Philippe LANAVE
avec Valérie PAULIN

17 août

Grégory PORTEYRON
avec Céline Louisa DUCOURANT

Nous avons accompagné :

Clémence GAMAURY veuve FILLOU, née le 11-12-1918, décédée le 09 janvier à Chalais
Miguel MASLANKA né le 18-06-1990, décédé 09 janvier à Chancelade (24)
Robert SANZ né le 29-04-1933, décédé le 21 janvier à Libourne
Marie-Louise BOUCHERIE veuve DAVID, née le 26-10-1914 décédée le 21 janvier à Coutras
Andrée Marcelle SABOURIN, veuve DUBOIS, née le 06-05-1926, décédée le 2 février à Libourne
Emile Jean RONDEIX, né le 21-06-1941, décédé le 7 février à Libourne
Catherine Karen AARON, née le 05-02-1965, décédée le 12 février à Libourne
Robert CHATAIGNIER, né le 04-03-1935, décédé le 28 février à Les Eglisottes
Claudette GASQUET, veuve EHRMANNE, née le 15-11-1936, décédée le 01 mars à Les Eglisottes
Maurice POUVALOUR né le 17-10-1931, décédé le 08 mars à La Barde (17)
Florence VIMENEY épouse BARRIONUEVO RODRIGUEZ, née le 01-10-1948, décédée le 18 mars à Libourne
Lucette, Colette SANCHEZ veuve CHATAIGNIER, née le 12-01-1939, décédée le 22 mars à Libourne
Marie-Madeleine CLEMENCEAU, épouse DESPREZ, née le 25-03-1924, décédée le 03 avril à Libourne
Jeanne Ginette BARDY, veuve BARON, née le 20-08-1930, décédée le 05 avril à Libourne
Jean FLORES, né le 19-02-1954, décédé le 06 avril à Les Eglisottes
Henriette GOUZILH veuve COLLARD née le 19-07-1920, décédée le 15 avril à Saint-Aulaye
Julia Yvonne DALIDET veuve DUBOIS née le 27-10-1920, décédée le 02 mai à Libourne
Xavier DUMONT né le 28-08-1968, décédé le 03-05 à Montpellier
Madeleine, Catherine EBERSOLDT, veuve RUEDA, née le 19-03-1927, décédée le 07 mai à Libourne
Moïse, Jean-Louis MOLDERS né le 09-07-1953, décédé le 16 mai à Saint-Loubès
Pierre Armand HORRUT né le 21-05-1921, décédé le 16 juin à Libourne
Marie-Rose DUBOIS, veuve DUCHER, née le 01-03-1919, décédée le 17 juin à Les Eglisottes
Claude BORDET, né le 17-12-1938, décédé le 09 juillet à Les Eglisottes
Andrée GODEFROY veuve MORTEROL, née le 24-03-1928, décédée le 23 juillet à Libourne
Louis BLANCHET né le 26-04-1927, décédé le 24 juillet à Saint Privas des Près (24)
Yoann URBANIAK né le 23-08-1998, décédé le 29 juillet à Les Eglisottes
Jean Nathalie POUVY né le 1er-12-1973, décédé le 31 juillet à Bordeaux
Jean Henri REIGNER né le 20-10-1920, décédé le 12 août à Boscamnant

suite page suivante

Nous avons accompagné....(suite)

Catherine DUCOURTIEUX née le 23-04-1953, décédée le 27 août à Génissac
Léopold CHIRON né le 20-04-1922, décédé le 06 septembre à Les Eglisottes
Raoul Jean Lucien BENIGNI, né le 23-12-1916, décédé le 12 septembre à Boscamnant
Jean FLORES, né le 05-05-1935, décédé le 19 septembre à Chamadelle
Christiane, Arlette LACOUR, épouse CASABELLA, née le 15-02-1941, décédée le 14 octobre à Libourne
Roland Jean-Alfred GRANGER-LEMONNIER né le 09-01-1941, décédé le 21 octobre à Libourne
Eric DUBREUIL né le 22-08-1957, décédé le 06 octobre à Montpon Ménestérol
Roger LOUIS né le 19-02-1922, décédé le 31 octobre à Coutras
Michel, Moïse COCUAU né le 22-03-1934, décédé le 17 décembre à Libourne

Aux famiiles éprouvées nous adressons nos sincères condoléances.

départ pour le monument aux morts

Chaque 11 novembre les communes rendent hommage à tous ces soldats qui ont sacrifié les meilleures années de leur vie pour défendre leur patrie et l'honneur d'une Nation (à cette époque on ne sifflait pas la Marseillaise. Il est pourtant essentiel que leur sacrifice trouve une place dans nos mémoires.
Sur notre commune cette commémoration se traduit en nous rendant aux deux monuments aux morts pour la montée des couleurs, les discours, l'appel aux morts, les dépots des gerbes et pour les élèves accompagnés de leur enseignant, de la lecture de poêmes.
Ces commémorations ont été suivies d'un vin d'honneur offert par la Municipalité. Les anciens combattants, leurs familles et amis se sont ensuite retrouvés à la salle polyvalente de Monfourat pour le repas de l'amitié.

Dimanche 17 novembre : repas de l'autruche

Si vous en avez l'occasion ne manquez pas de goûter ce mêt. Si l'autruche est riche en protéine, elle est pauvre en cholestérol. En outre la viande est très gouteuse.

Si cela vous tente vous pourrez trouver cet oiseau sur notre commune. Monsieur Bole et Madame Lambert lieu-dit Le Petit Croizet pourront vous renseigner. Bien sûr il faut savoir le préparer, mais le traiteur local C. Banier peut s'en charger avec compétence. Les quelque 120 convives qui ont répondu présent ce dimanche 17 novembre au repas organisé par l'Amicale Laïque peuvent attester de la qualité de la viande et de sa préparation.

L'Amicale laïque envisage déjà sa 4ème collaboration avec l'Autruche d'Aquitaine pour septembre 2014.

Samedi 7 décembre - le TELETHON

Lassitude, effet d'usure, peut-être indifférence quand on n'est pas directement concerné. Cette année la générosité de nos concitoyens s'est un peu émoussée. Les sollicitations sont, il est vrai, nombreuses. De 2 021,90 € versés en 2012, les bénéfices s'élèvent, cette année, à 1 764 €.
Pourtant le besoin de se sentir utile anime toujours l'esprit de certains d'entre nous. Malheureusement il s'agit souvent (toujours) des mêmes qui fidèlement nous suivent dans nos activités. Don de soi, participation matérielle, Merci aux généreux donateurs.
Magasin Proxi, Tabac presse Castellucci, pharmacies du Centre bourg et de Lacombe, boulangerie La Mi Do Ré, particuliers, hostréiculteur du Cap Ferret Arguin, Château Vieux Fournay, Société SDS, Onglerie Sandrine Cocquart Estelle/3ème âge.
Merci aussi aux associations, aux bénévoles, au personnel du restaurant scolaire et de la Mairie pour leur participation à l'organisation de cette journée.

Les scolaires et leur sécurité sur les routes

Durant la semaine du 25 au 28 novembre 2013, la Sécurité Routière est venue sensibiliser les élèves de CM1/CM2 de Chamadelle, Les Eglisottes, Les Peintures, Saint Christophe de Double et Saint Médard de Guizières aux rudiments indispensables de la sécurité routière. Ce sont plus de 180 élèves qui ont ainsi bénéficié des conseils de l'Association.
Cette année, en raison de l'occupation du gymnase, le circuit et le matériel destinés à l'apprentissage de ces petits usagers ont été installés derrière le restaurant scolaire.
Souhaitons que ces élèves puissent tirer bon profit des enseignements qui leur auront été dispensés.

Marché de Noël

C est la pØriode oø il faut prØparer le sapin et ce qu il y aura au pied. Dimanche 8 dØcembre l Association Sportive et Culturelle Les Eglisottes-Montfourat a donnØ rendez-vous au gymnase de la commune. On pouvait y trouver un ensemble hØtØroclite mais en excellent Øtat de jouets, de vêtements ainsi que des produits de consommation.
Le temps s y prØtend chalands et exposants sont venus nombreux ce rendez-vous. Chacun a pu y trouver son compte, les uns proposant leur Øtal d objets devenus inadaptØs, les autres la recherche ou marchandant l objet convoitØ.
L ASC remercie les commer ants pour leur gØnØ

20 DECEMBRE - NOËL DES ECOLES

Noël fait toujours recette. En témoigne cette soirée au gymnase qui a rassemblé beaucoup de parents et d'enfants. Noël est bien l'instant magique, propice aux rassemblements.
Il y avait beaucoup d'animation aux stands, il y avait aussi celui du Père Noël, pour la photo souvenir.
Tout était en place : les tables étaient dressées et les plateaux repas étaient prêts, les mamans avaient préparé moult gâteaux.
Enseignants, Parents, Amicale Laïque et autres bénévoles ont fait preuve de beaucoup d'imagination et fourni un important travail. Puis à 20 heures, c'est l'effervescense ! Derrière l'estrade, les Maîtresses s'affairent auprès de leurs petits artistes. Tous ont pu profiter du spectacle avec les chants de Noël, les danses et les expressions corporelles.

Bonnes fêtes et à l'année prochaine.

Accueil de Loisirs sans Hébergement et Accueil Périscolaire

I - Accueil de loisirs sans hébergement

Le 10 décembre l'ALSH (accueil loisirs sans hébergement) de la vallée de la Dronne a tenu son Comité de pilotage auquel ont participé des représentants de la Communauté d'Agglomération du Libournais, compétente en matière de Petite Enfance - Enfance-Jeunesse, de la Mairie de Les Eglisottes qui en assure la gestion par délégation et des représentants de l'Association Léo-Lagrange pour l'accueil et l'organisation des activités.
Le centre dispose de 16 places pour les enfants de 3 à 5 ans et 34 pour les 6 à 12 ans.
Au 31 octobre il a été dénombré 2445 jours de présence dont 250 jours d'enfants de communes extérieures à la Communauté d'Agglomération, montrant une certaine stabilité par rapport à 2012 avec 2476 journées enfants.
Les mois de juillet et d'août ont enregistré une augmentation passant de1043 journées enfants en 2012 à 1204 en 2013. La moyenne observée les mercredis se situe à 29 journées enfants.
Avec la réforme des rythmes scolaires les enfants de Les Peintures sont maintenant pris en charge par la CALi puis dirigés sur le Centre de loisirs de Coutras. La moyenne jours/enfants de cette commune qui était de 15 pour le premier semestre est passée à 5 après la période des vacances.
Les repas sont réalisés, depuis le début de l'année scolaire, par le service de restauration de la cantine, procurant davantage satisfaction que ceux produits par le prestataire extérieur. Cette confection a été rendue possible en raison de la prise en charge par la CALi (qui en détient désormais la compétence) de la livraison des repas à domicile, conduisant à un aménagement des plannings du personnel de la cantine.
Les activités mises en place sont en lien avec le monde qui entoure les enfants et portent essentiellement sur l'éducation à la citoyenneté, la pratique d'activités culturelles et sportives, l'écocitoyenneté et l'éveil à la consommation responsable. Pour les plus jeunes ce sont des matinées motricité. Les enfants participent également au choix des activités.

Ce service représente bien sûr un coût. La CALi qui détient la compétence Petite-enfance ; Enfance-jeunesse en répercute la charge sur les communes partenaires en prélevant le montant sur l'attribution de compensation qu'elle leur verse.

Pour 2014 le coût global a été évalué à 95 195 €, montant duquel il faut déduire les prestations de la CAF qui sont déterminées en fonction du taux de fréquentation et de la contribution des familles. Le montant mis à la charge des collectivités est estimé à 75 227 euros.

II - Accueil périscolaire

Il s'agit d'un service communal destiné à assurer l'accueil des élèves avant et après les heures de cours, soit de 7h30 à 9 heures et de 17 heures à 18h30. Une convention lie la Collectivité à l'Association Léo-Lagrange.

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires les horaires seront modifiés. En soirée il est prévu que les cours s'arrêtent à 16 h15 l'accueil devrait se faire à partir de 16 h 30.

Les mercredis l'accueil se fera, comme pour les autres jours, dès 7 h 30 jusqu'à la rentrée de la classe de 9 heures. A 12 heures les élèves fréquentant le Centre de loisirs pourront prendre leur repas au restaurant scolaire avant l'exercice d'activités. Ceux qui ne fréquenteront pas le Centre regagneront leur domicile soit par le car de ramassage soit avec leurs parents. Une information complète sera fournie aux parents en temps utile soit par la Mairie, soit la Directrice du Centre, ou par les enseignants.

NOTA : à compter du 13 janvier le service de ramassage scolaire sera assuré par un seul car au lieu de deux. Les horaires de passage ont été communiqués par un avis remis à chaque élève. Le détail figure sur le site de la Mairie : www.mairie-les-eglisottes.com

Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable et d'assainissement de la vallée de l'Isle

réunion du 12 décembre 2013

La réunion du Conseil syndical est destinée à faire l'état des lieux des communes fonctionnant en régie et celles gérées par délégation de service public (Les Eglisottes notamment).

Débat d'orientation budgétaire

Le montant initial globalisé des emprunts contractés par notre commune s'élève à 710 057,17 €. Ces emprunts ont pour objet la réalisation des différentes tranches d'assainissement collectif, le remplacement de réseaux d'eau potable. Le remboursement des annuités en capital représente un montant de 42 717,55 € et 19 564,13 € pour les intérêts.

Avec notre rattachement depuis le 1er janvier 2013, c'est désormais le syndicat qui assure le remboursement des emprunts et se partage, avec le délégataire (Lyonnaise des Eaux), les recettes liées à la consommation de l'eau potable et au service de l'assainissement collectif.

Programme des travaux

a) travaux planifiés en 2014 :

- réalisation de la canalisation de transfert entre la station d'épuration et la rivière La Dronne
- audit du forage d'eau potable de Le Breuil

b) travaux planifiés pour 2015

Il avait été décidé, avant le rattachement de notre commune au syndicat, de procéder au diagnostic des réseaux d'eau potable par la société ARTELIA et de l'assainissement collectif par la société AQUALIS.

Cette société, qui vient de rendre son rapport, préconise différents travaux de nature à améliorer le fonctionnement de la station d'épuration qui enregistre des arrivées sensibles d'eaux parasites. Ces travaux programmés pour 2015 consistent à remplacer certains branchements, à la réfection de l'étanchéité des regards des postes de refoulement, au remplacement de canalisations deffectueuses. Le montant de l'ensemble de ces travaux a été estimé à 287253 €.

Devrait être engagée la seconde tranche d'assainissement du village de Monfourat comprenant la pose de 25 regards de visite ; 52 branchements, 1 poste de relevage.

Le montant estimé des travaux par le cabinet Socama s'élève à 450 000 €.

Prix appliqués en 2014 :

- eau potable au mètre cube pour une facture de 120 m3 : 1,98 €
- assainissement au mètre cube pour une consommation de 120 m3 : 2,88 €

La vie de la bibliothèque

Parcours culturels à l'école

Dans le cadre de sa politique culturelle, la CALi développe des actions culturelles en direction des publics scolaires du territoire, notamment 2 parcours d'éducation artistique et culturelle à destination des classes de CM1, CM2 du territoire communautaire.

Cette année, une classe de CE2/CM1 et une classe de CM1/CM2 des Eglisottes participent au parcours « Contes et légendes revisités » autour du spectacle « Les Sorcières » de la compagnie.

« Les 13 lunes » d'après l'oeuvre de Geneviève Rando et au parcours « Images et arts vivants » autour du spectacle ciné-concert « Allumettes » (théâtre et marionnettes) de la compagnie AIAA d'après l'oeuvre de Tomi Ungerer

En plus des spectacles, les enfants bénéficieront d'ateliers en classe, d'expositions et rencontres.

Une rencontre avec Geneviève Rando, auteur de « Les Sorcières » a eu lieu le mardi 3 décembre à la bibliothèque des Eglisottes et les élèves de la classe de Madame Mano ont pu lui poser toutes les questions qu'ils souhaitaient autour du thème« Qu'est-ce qu'un auteur ? ».

INFOS MAIRIE

Carte Nationale d'Identité (CNI) sécurisée

Le comité interministériel de modernisation de l'action publique a décidé de prolonger la durée de validité des cartes nationales d'identité sécurisées qui passe de 10 à 15 ans à partir du 1er janvier 2014. Cette mesure concerne :

- les CNI sécurisées (carte plastifiée) délivrées, à partir du 1er janvier 2014, aux personnes majeures,
- les CNI en cours de validité au 1er janvier 2014, c'est à dire celles délivrées entre le 02-01-2004 et le 31-12-2013.

La prolongation de la durée de validité est automatique et ne nécessite aucune démarche. La durée figurant sur le titre ne sera pas modifiée.

Cette prolongation ne s'applique pas aux mineurs. Les CNI qui leur sont délivrées seront valables 10 ans.

Pour les personnes désirant voyager hors de l'espace de Schengen et de l'Union Européenne, rendez-vous sur le site «www.diplomatie.gouv.fr» et «intérieur.gouv.fr».Certains pays acceptent à leur frontière les CNi (Tunisie, Turquie, Maroc, Egypte notamment).

Le monoxyde de carbone (CO) **un gaz toxique et mortel**

L'Agence régionale de Santé (ARS) coordonne le dispositif de surveillance des intoxications au monoxyde de carbone et définit les actions de santé publique tendant à améliorer la prévention des risques.

Tous les appareils qui fonctionnent avec une énergie combustible peuvent produire du monoxyde de carbone.

Avant chaque hiver : faites vérifier et entretenir les installations de chauffage, de production d'eau chaude ainsi que les conduits de fumée. Attention un groupe électrogène doit impérativement être placé à l'extérieur et en aucun cas dans un lieu fermé.

Containers à verre

Il est apparu souhaitable pour diverses raisons, d'ordre esthétique notamment, de déplacer deux des containers destinés à la récupération des verres.

Le premier situé au rond-point à l'entrée Sud-Ouest du bourg sera placé devant le terrain de boules du Centre bourg

Le second situé en bordure de la place Baudou et de la RD 674 E1 sera installé en bordure de la route conduisant à l'ancienne barrière de Reyraud du Moulin.

Cette opération qui sera réalisée par le SMICVAL interviendra dans les prochaines semaines. La commune prenant à sa charge la réalisation des plateformes.

SMICVAL

le calendrier de ramassage des différents déchets pour l'année 2014 est disponible en Mairie ou téléchargeable sur le site internet du SMICVAL : www.smicval.fr

LA VIE ASSOCIATIVE

Comité des Fêtes :	1er février à la salle polyvalente de Monfourat : repas et soirée dansante avec l'orchestre Génération Musette
ASL Tennis	08 et 09 mars : 50 ans d'activité. Pour l'occasion une journée découverte et repas dansant à la salle polyvalente de Monfourat
ASC Les Eglisottes/Monfourat :	16 mars CARNAVAL salle préfabriquée derrière La Poste
Amicale Laïque	1er et 2 mars : 3ème journée des collectionneurs et vide-greniers en association avec le groupe scolaire pour le financement des classes vertes, 17 au 20 mars : Escapade Parisienne en bâteau de croisière 20 avril : Excursion à IBARDIN
ACCA	19 avril : salle polyvalente de Monfourat : repas annuel des chasseurs réservation : Monsieur Didier Cailleau Tél. 06 82 09 40 33

VOEUX DU MAIRE

le Maire et le Conseil Municipal vous convient à la cérémonie des voeux, suivie d'un vin d'honneur qui aura lieu le samedi 11 janvier à 18h30 à la salle polyvalente de Monfourat.